

Les rencontres de la Fédération Départementale des AFP de Savoie

16 novembre 2017

AFP de Montmagny et AFP de Montfort

En partenariat avec :



Journée animée par la



Avec le soutien de :



Union Européenne



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

- 9 h 00 :** Accueil des participants
- 9 h 30 :** Accueil par Monsieur le Maire, Daniel CHARRIERE, Madame la Présidente de l'AFP de Montmagny, Patricia SUINIO, Monsieur le Président de l'AFP de Montfort, Gilles VIVET et Monique BASSI LEGER, présidente de la FDAFP73.
- 9 h 45 :** Présentation des AFP de Montfort et de Montmagny
Cas Concret → La mise en œuvre d'un chantier de débroussaillage
Echange avec les participants

10 h 45 : L'Atelier thématique :

« Le changement climatique sur les Alpes quels conséquences sur la gestion des territoires pastoraux et des Associations Foncières Pastorales ? »

Intervention de Monsieur CHAIX Christophe (Chargé d'étude, géographe, climatologue, en charge de l'observatoire du changement climatique au sein d'ASADAC/MDP).

- 11 h 45 :** Les actualités de la FDAFP73
Présentation par Monique BASSI LEGER et les membres du bureau de la FDAFP
- 12 h 30** **Apéritif**
à 14 h : **Repas pris en commun à Montfort**

14 h 30 : Visite sur le terrain



M. CHARRIERE Daniel, Maire de Pomblière St
Marcel

Mme Monique BASSI LEGER,
Présidente de la FDAFP

Mme SUINIO Patricia,
Présidente de l'AFP de Montagny

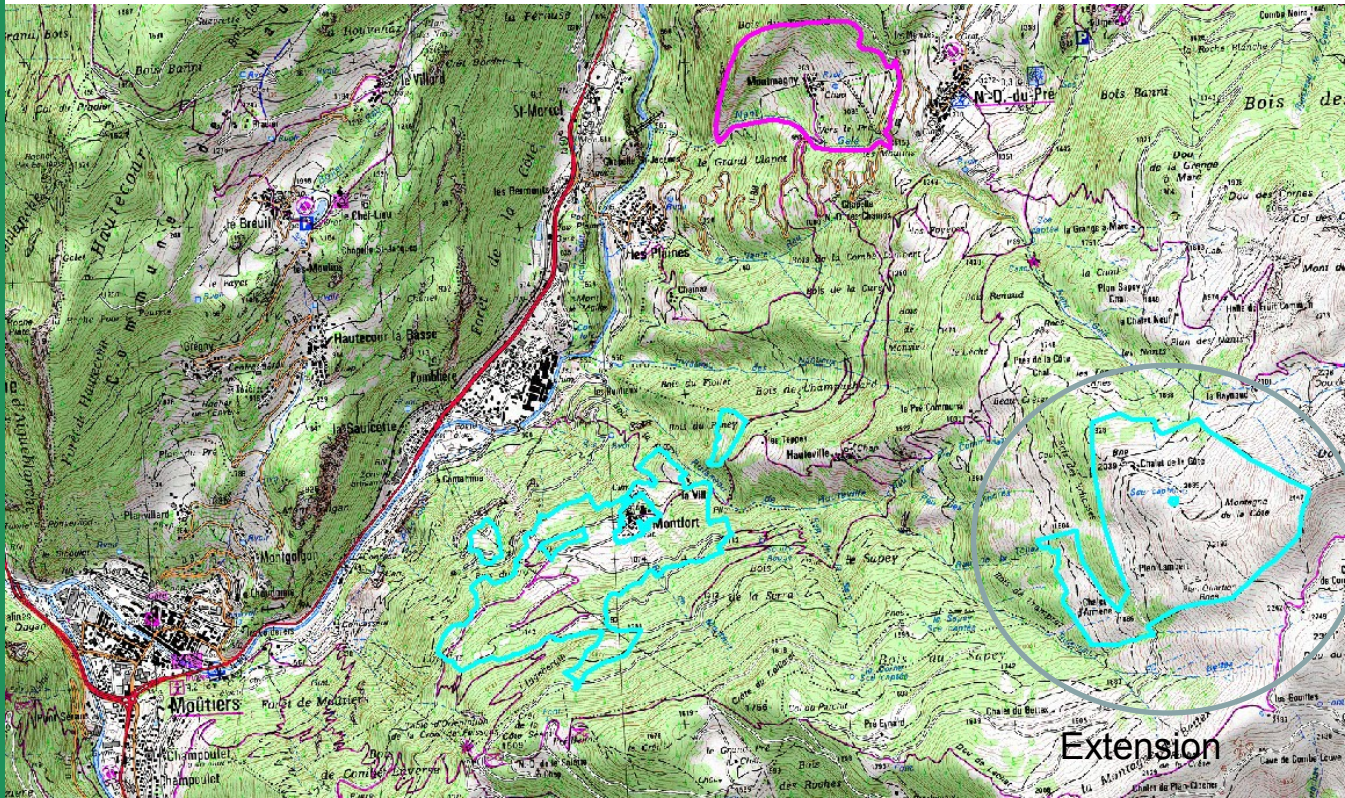
M. VIVET Gilles
Président de l'AFP de Montfort



Les rencontres annuelles...en 2007 à Montfort



LOCALISATION



AFP de Montfort

Créée le 07/03/1998 et
extension le 11/01/2016

Surface : 238 ha (128 ha Alpage)
dont 153 ha communaux

Nombre de comptes
cadastraux: 89

Nombre de parcelles
cadastrales : 2346 parcelles

Surface moyenne des parcelles
sans l'alpage : 47 ca

AFP de Montmagny

Créée en 04/1998

Surface : 60 ha

Historique de la création des AFP Pourquoi et comment?

AFP de Montfort / Montmagny

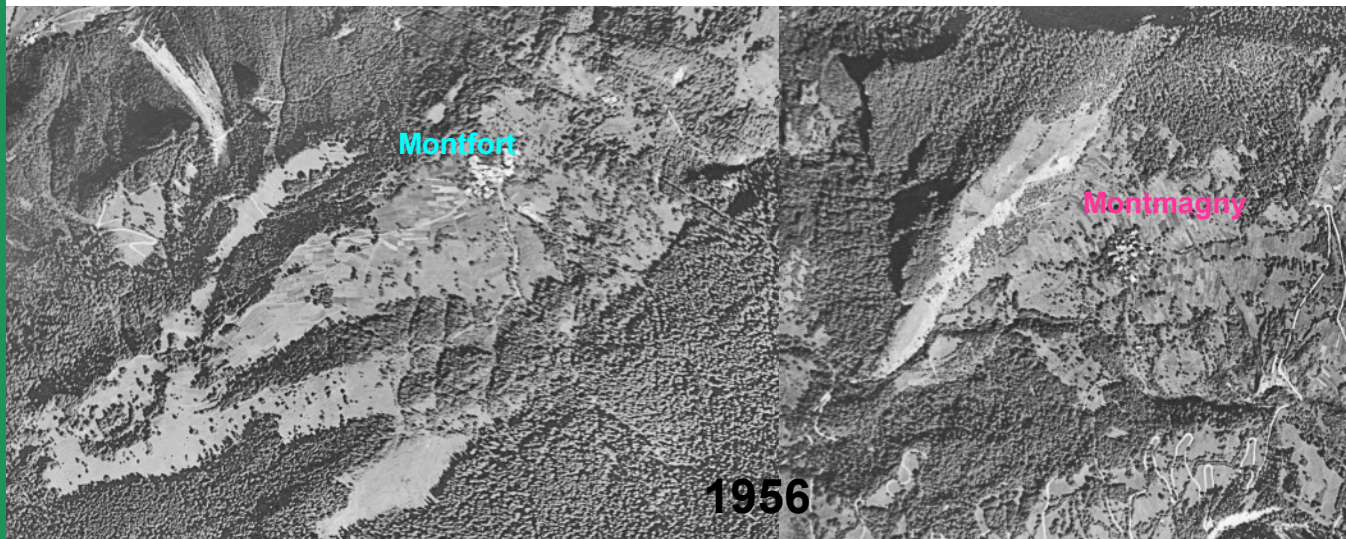
Une dispersion de la propriété privée avec des superficies de plus en plus petites, à la suite des règlements de succession.

Des propriétaires souvent éloignés ne peuvent plus assurer eux-mêmes l'entretien de leurs propriétés.

- l'abandon ou la sous exploitation de certains secteurs de montagne;
- l'apparition de friches;
- la perte d'unités fourragères de qualité pour l'agriculture;
- une dégradation rapide du patrimoine;

Les objectifs des AFP sont :

- 1/ d'éviter l'abandon de certains secteurs, en assurant la gestion du périmètre regroupé de façon collective
- 2/ de conserver la vocation agricole et pastorale d'un périmètre
- 3/ désenclaver le village
- 4/ retrouver les prairies
- 5/ aménager les secteurs pastoraux et accessoirement forestiers ou touristiques



1956

Gestion administrative et financière AFP Montfort et Montmagny

① Gestion administrative (délibérations, convocations, consultations des entreprises,...)
→ L'AFP

② Gestion budgétaire
→ Commune de St Marcel

- Y-a-t-il un document cadrant ces éventuels partenariat? **Non (projet à mettre en œuvre)**
- L'appui éventuel apporté est-il gracieux ou onéreux (montant)? **Gracieux**

Un appui important de la collectivité mais non formalisé

B. Le fonctionnement des AFP

AFP de Montfort

Une assemblée générale tous les ans.

Cette année au mois d'octobre (55 présents pour un quorum de 87).

😊 63 adresses mail communiquées à l'AFP sur 87

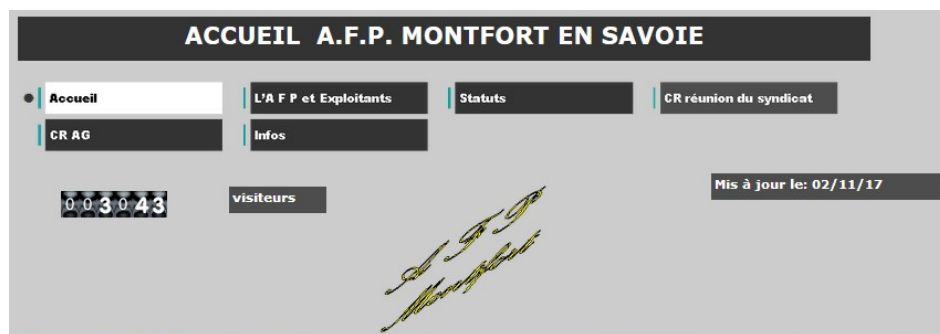
4 réunions de bureau / an (conseil syndical) constitué de :

- 1 membre désigné par la commune de Pomblière St Marcel
- 9 membres élus (3 suppléants).

Temps passé pour l'AFP par le président = environ 15 j
 Plus un secrétaire impliqué et efficace (5 j / an)

Et pour mieux communiquer avec les adhérents un site internet :

<http://afpmontfort73.pagesperso-orange.fr/>



B. Le fonctionnement des AFP

AFP de Montmagny

Une assemblée générale tous les ans.

Cette année au mois de février-mars (10 présents pour 100 propriétaires)

5 réunions de bureau / an (conseil syndical) constitué de :

- 1 membre désigné par la commune de Pomblière St Marcel
- 6 membres élus (3 suppléants).



Temps passé pour l'AFP par la présidente = environ
 10-15 j

C. Les utilisateurs et partenaires du territoire

→ L'AFP de Montfort s'appuie pour entretenir le territoire sur les cheptels et exploitations suivantes :

Exploitant	Type d'animaux et nombre	Surface exploitée (mise en contrat de location)	Type de surface (fauche, pâture,....) en ha	Type de contrat de location (CPP, bail, autre,...)
GAEC FERME DE MONTFORT	50 chèvres	20 HA	Pâture	Bail de 9 ans
GAEC DU FRENOLET	100 vaches Laitières	38 HA	Pâture et fauche	Bail de 9 ans
GROUPEMENT PASTORAL DES 2 JUMEAUX	170 vaches Laitières	107 HA (Alpage)	101 HA pâture	Convention 6 ans en cours de formalisation
Liliane VIVET	1 âne	1 HA	Pâture	Gratuit



→ AFP de Montmagny

Exploitant	Type d'animaux et nombre
GAEC de COUTERLOZ	Vaches laitières et génisses
GROUPEMENT PASTORAL DES 2 JUMEAUX	170 vaches Laitières et génisses

Les utilisateurs et partenaires du territoire

AFP de Montfort : 2 commissions

- ➊ **Une commission** (minimum 2 membres du bureau + éleveurs) **chargée des visites de « contrôle »** : chaque année en octobre pour vérifier l'état d'entretien et discuter des travaux d'améliorations foncières à prévoir pour faciliter le travail des exploitants.
 - 2h par agriculteur
 - CR écrit présenté à l'AG oralement

- ➋ **Une commission de surveillance** (2 personnes communes, 2 personnes du bureau et le Département) : elle rend compte au département et à la commune de l'utilisation de l'argent public sur les travaux et l'entretien des surfaces (continuation expérience fdgen) :
 - minimum 1 fois/an :
 - CR écrit présenté à l'AG oralement

1. Ressources financières

- Subventions d'investissement : **Plan pastoraux territoriaux**
→ **Autofinancement apporté par une subvention d'équipement de la commune**

Est-ce l'AFP qui porte les dossiers ou la commune pour le compte de l'AFP?

AFP Montfort

AFP de Montmagny

- Quels montant de loyers perçoit l'AFP?

AFP de Montfort

GAEC de Montfort Loyer de 430 € versé dans la section de fonctionnement

GAEC du Frénolet Loyer de 830 € compensé par des travaux d'aménagé d'eau, d'enlèvement de pierriers et souches

AFP de Montmagny

Environ 500 € pour l'ensemble des exploitants

- Ces loyers sont-ils redistribués aux propriétaires?

Aucune redistribution de la part des AFP

-Y-a-t-il une subvention de la commune pour de l'investissement ou du fonctionnement? Montant annuel?

-Fonction des travaux à réaliser (18 000€ en moyenne*) et 600€ en fonctionnement

*présentation annuellement d'un plan d'action chiffré à la commune qui ensuite se prononce.

2. Ressources humaines et administratives

- Portage des demandes de financements : **AFP** (président secrétaire).
- Fourniture bureautique (timbres, copie,...) : **Commune de St Marcel**
- Gestion budgétaire : **Commune de St Marcel**

L'AFP organise-t-elle des corvées? Comment cela est-il mis en place? À quel rythme?

AFP de Montfort

- **1 matinée par an par une quinzaine de volontaires.**
- **L'assurance de l'AFP (500€/an) couvre trois manifestations dans l'année.**
- **Chaque personne vient avec son matériel.**
- **Les éleveurs participent avec leur engins si besoin.**

Ex de corvée menée : principalement des bras pour épierrage (pierres qui ressortent un an après le chantier) après les chantiers de remise en état pour la fauche



Mise en œuvre d'un chantier de débroussaillage Méthode mise en œuvre par l'AFP de Montfort

1 Détermination des zones à reconquérir

Comment les zones sont elles déterminées?

Lors de la visite annuelle avec les éleveurs, l'AFP demande les besoins des agriculteurs et/ou croisement avec proposition de l'AFP.

Existe-t-il des critères de sélection des zones?

Il faut que cela soit mécanisable pour l'entretien.

NB: Au départ de l'AFP, objectif désenclaver le village avec notamment des actions sur des zones non mécanisables mais stratégie problématique : car difficiles d'accès (chantiers coûteux) et difficile à entretenir derrière (broyage, pâture, fumure)...

2 Cahier des charges

Historiquement souhait d'un nettoyage des zones à blanc mais depuis quelques années volonté des propriétaires de laisser des arbres remarquables

3 Validation en Assemblée Générale

En amont de l'AG, deux étapes :

- Réalisation par une entreprise d'un estimatif du coût du projet (ajustement au besoin)
- Présentation du projet à la commune pour une aide à l'autofinancement

Présentation du projet en AG (avec notamment les numéros de parcelles cadastrales) puis validation (délibération).

4 Demande de subvention

Dépôt du dossier de demande de subvention auprès du copil PPT qui oriente ensuite sur des crédits de la Région ou du Département complétés par des crédits FEADER.

→ Portage par l'AFP

Mise en œuvre d'un chantier de débroussaillage

Méthode mise en œuvre par l'AFP de Montfort

5 Mise en œuvre des travaux

Première étape : nettoyage des terrains par l'AFP

- Les propriétaires ont jusqu' au premier juillet de l'année suivante pour retirer leur bois.

Qui délimite les propriétés?

L'AFP n'intervient pas / ce sont les propriétaires qui se débrouillent. → peu de propriétaires viennent chercher leur bois sur leurs parcelles (limites difficiles à déterminer).

- Passé ce délais, l'AFP se substitue aux propriétaires pour finaliser le nettoyage des terrains :
 - a) Appel aux candidats intéressés pour récupérer du bois de chauffage
→ Information par : affichage dans les villages, mail et site internet de l'AFP
 - b) Inscription auprès de l'AFP
 - c) Choix des candidats selon la priorité d'attribution suivante :
1: propriétaires 2: habitants du village 3: habitants de la commune 4: extérieurs

NB : le choix 4 a été mobilisé une fois.

- d) Établissement de lots en fonction du nombre d'inscrits par le président
NB : une année, 30 lots

- e) Le bois est attribué gratuitement contre l'obligation de couper les arbres et de nettoyer le terrain
→ *Délais d'enlèvement en fonction du calendrier de l'entreprise*

5 Mise en œuvre des travaux

2ème étape : intervention de l'entreprise :

Broyage et enfouissement des souches, aplanissement, enlèvement de pierriers,...

Comment l'AFP choisi ses entreprises ?

Réseau d'entreprises historiques puis ouverture à la concurrence.

Respect du code des marchés publics en fonction des montants.

→ Consultation systématique de plusieurs entreprises

Comment sont gérées les limites de parcelles et les bornes historiques ?

L'AFP ne s'en préoccupe pas.

3ème étape : intervention post entreprise

Semis par les éleveurs

Epierrage ou enlèvement de rémanents lors de corvées



➔ *Type de travaux récents financés :*

AFP MONTFORT

Défrichage, broyage des souches, évacuation des pierriers et réensemencement secteur des Replats.

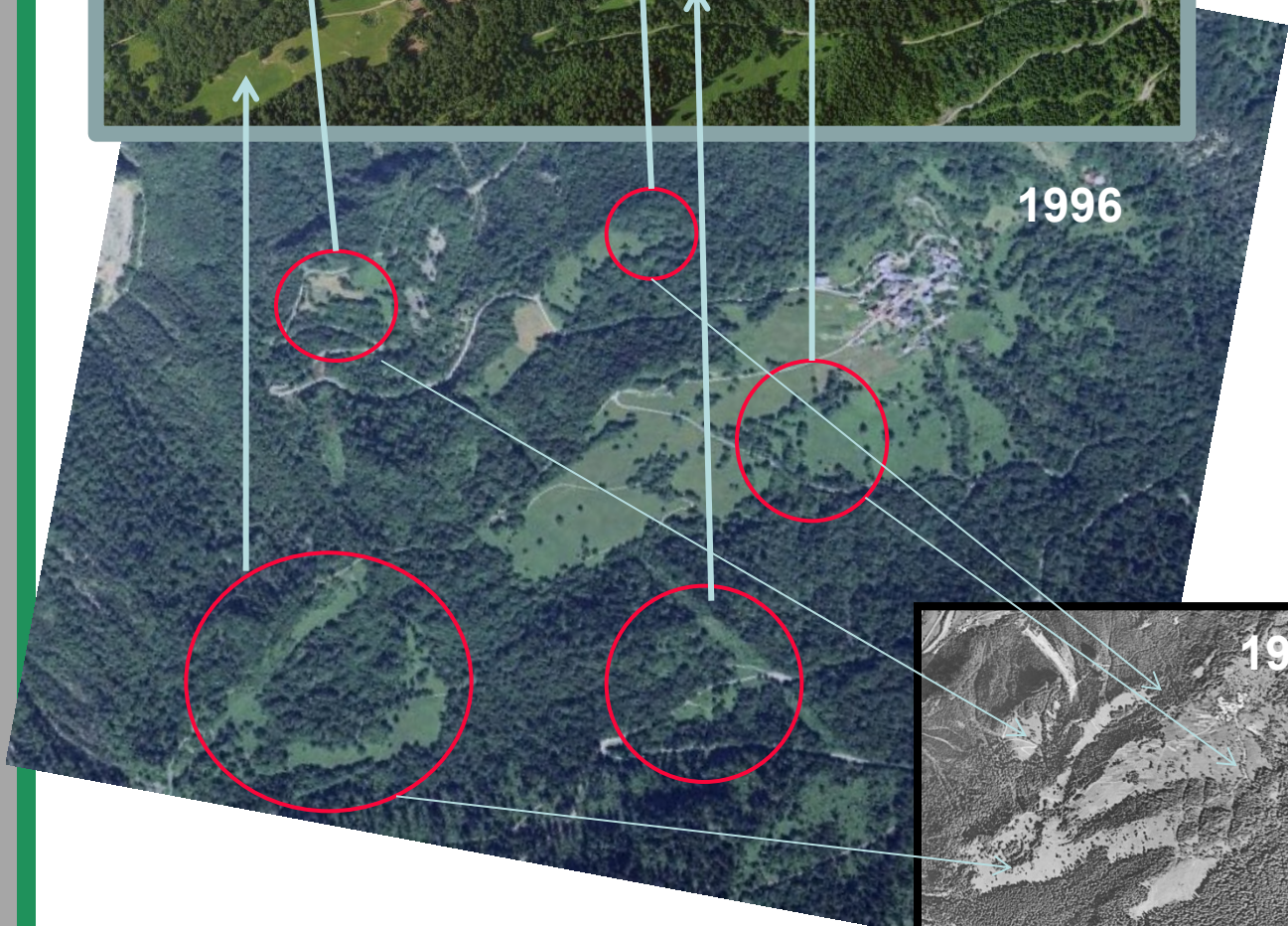
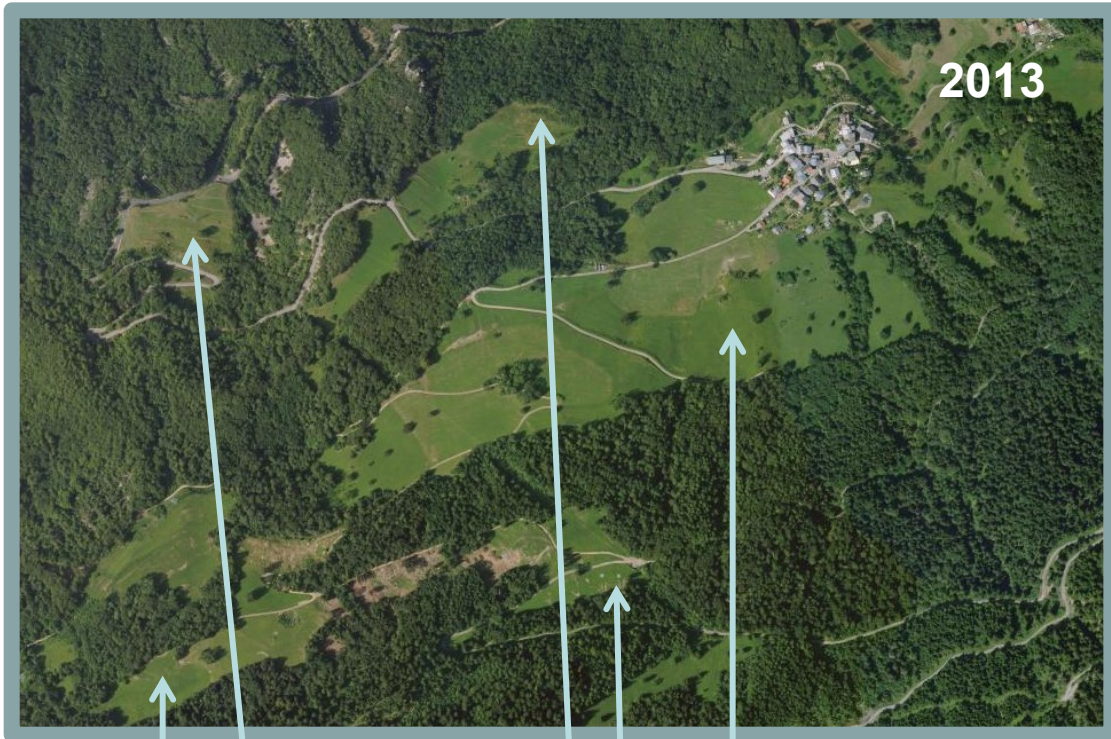
Environ 35 000 € pour une superficie de 3 Ha subventionnés à 70 % par la région le département et le FEADER; auto financement



Enlèvement souches, talutage, nivèlement aux Chavonnes pour 15 000 € subventionnés par le département et le FEADER



Quels résultats pour l'AFP de Montfort?



L'ATELIER THEMATIQUE

« Le changement climatique sur les Alpes quels conséquences sur la gestion des territoires pastoraux et des Associations Foncières Pastorales ? »

Intervention de Monsieur CHAIX Christophe (Chargé d'étude, géographe, climatologue, en charge de l'observatoire du changement climatique au sein d'ASADAC/MDP).



Comprendre
 le changement climatique
 en alpage



Une production du réseau
 Alpages Sentinelles
 « Un espace de dialogue pour anticiper
 l'impact du changement climatique »

ACTUALITES DE LA FDAFP73

→ Convention pluriannuelles de pâturage

Contexte :

Les Commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux sont un lieu de négociations entre représentants des propriétaires bailleurs et représentants des fermiers et métayers preneurs. Leur rôle est déterminant dans l'élaboration de la politique rurale du département.

Les commissions n'interviennent pas dans le traitement des litiges, qui sont de la compétence des tribunaux. Leur rôle est purement consultatif.

Elles sont principalement chargées de donner leur avis au Préfet sur la mise en œuvre des questions qui, selon le code rural, sont réglées au niveau départemental, par exemple les seuils d'application du statut du fermage, l'encadrement des loyers, ou la constatation de l'évolution du prix du fermage.

→ commission à la mi-septembre avec comme point proposé à l'ordre du jour le passage d'une durée de 6 à 9 ans pour les CPP en alpage (73 et 74).

- 1. La DDT consulte les propriétaires (dont le Syndicat National de la Propriété Privée Rural, les communes propriétaires, la FDAFP73 et la SEA73)*
- 2. La FDAFP73 consulte par voix de mail les AFP du département.*
- 3. Courrier argumenté de la FDAFP73 ne souhaitant pas le passage à 9 ans,*
- 4. Positionnement repris par les autres structures consultées.*
- 5. Pas de modification de la durée des CPP***

ACTUALITES DE LA FDAFP73

→ Représenter et promouvoir les AFP : inscrire les AFP et la FDAFP dans le paysage institutionnel

Contexte :

Prise de contact avec M. BURGUBURU (président du syndicat de la propriété privée rurale)

Souhait d'associer la FDAFP dans les instances où siège le syndicat de la propriété privée rurale :

- **Commission paritaire des baux ruraux (1fois/an)**
- **Tribunal paritaire des Baux ruraux**



NB : Le tribunal paritaire des baux ruraux juge les litiges entre un propriétaire et l'exploitant de terres ou de bâtiments agricoles ; par exemple, un litige portant sur l'existence d'un bail rural ou sur le montant du loyer du fermage, la durée du louage d'une terre d'exploitation...

Composition

Le tribunal paritaire des baux ruraux est composé du juge d'instance qui préside les audiences, et de quatre juges non professionnels : deux représentants des propriétaires (bailleurs) et deux représentants des exploitants (preneurs).

Procédure

1^{ère} étape : conciliation / 2^{ème} étape procès

Proposition du conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'administration valident l'adhésion de la FDAFP73 ou tout autre moyen conforme aux statuts du SDPPR et de la FDAFP73 afin de permettre à la FDAFP73 de siéger aux côtés du SDPPR à la commission paritaire des Baux ruraux et la participation au tribunal des baux ruraux sous réserves de remplir les conditions explicités ci-dessus et de savoir exactement les conditions d'exercice.

Membre du CA proposés :

CCPDBR : Monique BASSI-LEGER

TPBR : Gilles VIVET et Monique

ACTUALITES DE LA FDAFP73

→ Observatoire des AFP (bis repetita)

Contexte : enquête 2008 sur le fonctionnement des AFP réalisée par un stagiaire, Mathieu BATARDIN



Proposition : remettre à niveau les connaissances sur nos AFP du Département

① **Base de donnée partagée**: information de bases issues de la création des AFP / extension des AFP : date de création, n° AP en vigueur, extension, nombre de parcelles concernées, liste des parcelles concernées, périmètre géoréférencé,...

② **Enquête en ligne** à destination de tous les présidents d'AFP : approche qualitative sur le fonctionnement de leur AFP et sur la FDAFP73



Merci pour votre attention



Et bon appétit!!